

Micro Prêt d'Honneur

INITIATIVE SOMME FRANCE ACTIVE PICARDIE

Présentation du dispositif

Les bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active) qui souhaitent créer leur entreprise ou reprendre une entreprise dans le département de la Somme, peuvent bénéficier d'un soutien financier sous la forme d'un micro prêt d'honneur.

Ce dispositif est intégré à un processus d'accompagnement global en amont et suivi post création.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Ce dispositif s'adresse uniquement aux créateur ou repreneurs au RSA.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant du Micro Prêt d'Honneur peut aller jusqu'à 3 000 € maximum.

Pour quelle durée ?

Le prêt est remboursable sur 48 mois.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

Les demandes de micro prêt d'honneur sont à faire à Initiative Somme.

Critères complémentaires

- Création datant d'au plus 1 an.
- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Allocataire du RSA

Organisme

INITIATIVE SOMME FRANCE ACTIVE PICARDIE

- 49 Boulevard Alsace Lorraine
80000 AMIENS
Téléphone : 03 22 22 30 63
E-mail : info@initiative-somme.fr